

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE
COMMISSION DE GUYANE ET DE MARTINIQUE**

en application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

**Spécialité OTORHINOLARYNGOLOGIE
(classement des candidats par ordre alphabétique)**

	NOM	PRENOM
1	KEDOUS	Skander
2	MARDASSI	Ali
3	RAKOTOMANANJO	Aina
4	RANDRIANANDRAINA	Patrick

Cette liste est valable 18 mois.

Cayenne, le lundi 10 mai 2021

Clara de Bort
Directrice Générale de l'ARS de Guyane
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice



La directrice générale
de l'Agence régionale de santé de Guyane

Clara de Bort